



Fiscalité location chez l'habitant

Par **Chantal**, le **06/11/2009** à **08:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison.

Je veux louer une partie de la maison non meublée (2 chambres et un cuisine).

Je pense établir un bail. Quelles sont mes obligations pour ce bail : est-il forcément de 3 ans ou peut-il être raccourci du fait que le locataire sera chez moi ?

A quelle fiscalité suis-je assujettie ?

Quelle assurance doit-je prendre ? Et le locataire ?

Où puis-je trouver tous les renseignements pour ce type de location qui est peu fréquent (la plupart du temps, ce sont des locations "meublées").

Merci pour vos réponses

Chantal

Par **jeetendra**, le **06/11/2009** à **10:00**

ADIL DU RHONE :

[fluo]LYON[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption.

9, rue Vauban

69006 LYON

Téléphone 04.78.52.84.84

Télécopie 04.72.75.02.65

Mél administratif (pas de consultations) contact-adil69@orange.fr

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.78.52.84.84

[fluo]VILLEFRANCHE[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00.

20, rue Claude Bernard

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Téléphone 04.74.65.61.11

Mél administratif (pas de consultations) adil.villefranche@orange.fr

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.74.65.61.11

Bonjour, contactez l'Association ADIL le plus proche de chez vous, ils vous renseigneront,
bonne journée à vous.